

**Communiqué
de presse**



DIESEL PROFESSIONNEL : Les transporteurs étrangers versent 700 millions d'euros à l'Etat belge

01.09.2025

Comme chaque année, via question parlementaire, l'UPTR a fait interpellier le ministre des Finances afin de pouvoir disposer de statistiques complètes sur les consommations de carburants et les recettes fiscales liées aux accises.

Grâce à cet exercice annuel, l'UPTR dispose de données objectives permettant de confronter les idées (souvent saugrenues ...) aux réalités du moment en termes budgétaires et de mobilité.

En réponse à la question parlementaire du député Gilles Foret (MR), le ministre des Finances Jan Jambon a communiqué les données relatives à l'**année 2024**.

Les éléments suivants mériteraient assurément de mieux retenir l'attention de l'ensemble des forces politiques :

- ✓ La consommation d'essence a atteint un - nouveau - record absolu avec 3,6 milliards de litres, en augmentation de 38,5 % par rapport à 2019 (année de référence, du fait de la diminution des accises sur l'essence, au niveau de celles sur le diesel).
- ✓ La consommation de diesel a - encore - diminué avec 6,6 milliards de litres. Une diminution de 14,13 % par rapport à l'année 2019 (année de référence pré-covid).
- ✓ '*A la sortie du pot d'échappement*', 26 millions de tonnes de CO² ont été émises... Avec une (anecdotique et déprimante) réduction de 2,22 % par rapport à 2019.
- ✓ Ensemble, les usagers « carbonés » de la route ont payé pas moins de **5,87 milliards** d'euros d'accises à l'Etat belge (après remboursement du diesel professionnel) ; un record absolu (hors TVA !)
- ✓ Les transporteurs belges ont récupéré 253 millions d'euros, au titre du diesel professionnel. Tenant compte de ce remboursement, ces derniers ont payé 539 millions d'euros d'accises au Trésor public.
- ✓ **Les transporteurs étrangers ont récupéré 297 millions d'euros, au titre du diesel professionnel.** Tenant compte de ce remboursement, ils ont laissé la modique somme de **716 millions d'euros d'accises à la Belgique.**

Ces chiffres démontrent, de manière on ne peut plus objective, que toucher au diesel professionnel, c'est prendre le risque de se priver de près d'un milliard d'euros de recettes fiscales.

L'UPTR se félicite que son travail annuel d'objectivation des données ait convaincu les partis du Gouvernement Arizona d'inclure clairement le maintien du diesel professionnel dans sa déclaration de gouvernement (*)

() « Nous maintiendrons un avantage compétitif pour le diesel professionnel, suffisamment important par rapport à la France et aux autres pays voisins. »*

Les restitutions d'accises sur le diésel routier professionnel seront graduellement réduites à un niveau permettant de conserver un avantage compétitif avec les pays voisins. Une concertation sera menée avec le secteur pour évaluer l'impact de cette réforme ainsi que des autres mesures fiscales en faveur du verdissement et de la compétitivité du secteur. »

*Michaël Reul
Secrétaire général*